

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 JANVIER 2008

Séance ordinaire du Conseil Municipal du mercredi 30 janvier 2008 à 19 H 30, en la salle de la Mairie de Wittisheim, après convocation d'usage légale et mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales en date du 25 janvier 2008.

La séance est ouverte par M. le Maire, André KRETZ, qui salue les membres présents, à savoir : Jean-Louis LOOS, Justin FAHRNER, Jean-Marie BECK, Huguette BARONDEAU, Jean-Blaise FEIST, Martine FRANTZ, Jeannôt LOOS, Eric MEMHELD, Joseph MEMHELD, Suzanne MOSER, Laurent RINGEISEN, Edith SCHWAB, Francis SEYLLER, Jean-Michel STIRMEL.

Absents excusés : Jacky LOOS, Jean-Pierre KNOBLOCH, Christian SCHAUNER et Gilbert SEYLLER. Christian SCHAUNER donne pouvoir à Eric MEMHELD.

Secrétaire de séance : Martine FRANTZ
Assistant délégué au secrétariat : Geoffrey EHRHART

Ordre du jour :

1. Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 7 Janvier 2008.
2. Vestiaires du stade communal : validation de l'offre pour le lot sanitaire.
3. Validation du chiffrage du projet d'extension de l'école.
4. Poteau d'incendie – Rue du Ruisseau.
5. Personnel communal : création d'un poste de saisonnier pour le remplacement intermédiaire de la secrétaire générale.
6. Divers.

1. Approbation et signature du PV du 7 Janvier 2008.

Aucun commentaire ni remarque n'ayant été formulé à l'issue de la transmission du Procès Verbal de la séance du 7 Janvier 2008, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Vestiaires du stade communal : validation de l'offre pour le lot sanitaire.

Le lot 4 – Sanitaires était jusqu'à présent confié à l'entreprise Adolf de Muttersholtz, qui a dernièrement été mise en liquidation judiciaire. Aussi, afin de poursuivre les travaux de réhabilitation des vestiaires communaux, une nouvelle consultation pour le lot sanitaire a été lancée, sur la base des travaux non encore réalisés.

Sur les cinq entreprises consultées, deux n'ont pas pu donner de réponse et s'en sont excusées, les autres sont venues sur place. Ensuite, la réalisation du tubage complet pour l'évacuation des fumées du chauffe-eau à gaz n'a été proposée que par Frantz. Le Procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offre tient compte des manques relevés dans les devis. De plus, l'entreprise Frantz propose des robinets d'arrêts et de vidange dans l'installation, aujourd'hui inexistantes mais pourtant nécessaires.

C'est donc l'entreprise Frantz de Hilsenheim qui a été retenue par la Commission d'Appel d'Offre, pour son offre complète et détaillée, d'un coût HT de 11 705,17 €, soit 13 999,38 €. Le Conseil valide la décision de la Commission d'Appel d'Offre.

3. Validation du chiffrage de l'école.

Lundi 28 janvier, le Maire et les Adjointes participaient à une réunion avec l'architecte, M. FINTZ, qui leur a remis le dossier de consultation des entreprises.

L'extension de l'école de Wittisheim est chiffrée à 389 650,55 € HT (466 022,06 € TTC) pour l'ensemble des travaux (tous corps confondus). A cette somme doivent encore être ajoutés le coût de la maîtrise d'œuvre de 14,5% du prix HT des travaux, soit 56 499 € HT, ainsi que les frais liés aux bureaux de contrôle et de coordination de sécurité. Les prix sont conformes à ce qui se pratique actuellement et seront peu négociables.

Le coût a été réévalué, puisque un appentis servant de local de rangement, accolé à la cage d'escalier (façade nord), des étagères dans les locaux de rangement des salles de classe ainsi que des tableaux mobiles ont été ajoutés au projet initial. L'accessibilité des handicapés a été prise en compte et des aménagements seront effectués. L'écoulement des eaux usées devra se faire par une nouvelle canalisation passant par la cour.

Afin de financer en partie ces travaux, il convient de monter un dossier de demande de la Dotation Générale d'Équipement, subvention importante accordée par l'État pour les projets de construction et d'extension des équipements scolaires, approchant des 30 % du coût de l'équipement. Le dossier doit être remis à la sous-préfecture avant le 15 février 2008.

Le Conseil adopte le chiffrage tel que présenté dans le document remis par l'architecte, et décide d'inscrire les montants correspondants au budget communal 2008.

Le Conseil charge également le Maire de demander la Dotation Globale d'Équipement auprès des Services de l'État.

4. Poteau d'incendie – Rue du ruisseau.

Après concertation avec le responsable du corps local de Sapeurs-pompiers et au vu de l'état général du poteau d'incendie situé rue du ruisseau dont la vanne d'eau ne peut plus être tournée, il est nécessaire de procéder à son changement.

Le Conseil décide de faire procéder à son changement par l'entreprise STRADA, et charge le Maire d'effectuer la demande de subvention correspondante auprès du Conseil Général du Bas-Rhin.

5. Personnel communal : création d'un poste de saisonnier pour le remplacement intermédiaire de la secrétaire générale.

Le 1^{er} février, Mme Florence MEYER, secrétaire générale depuis 2001, prendra ses nouvelles fonctions à la mairie de Dambach-la-ville. Le poste étant considéré comme vacant, le Maire a procédé aux différentes mesures de publicité légales. Des candidatures ont ensuite été enregistrées.

Après une première sélection sur lettre de motivation et curriculum vitae, trois personnes dont le profil correspondait le mieux au poste ont été reçues en entretien. C'est Mlle SCHUTZ Emilie qui a été retenue, au vu de son parcours professionnel et de ses études. Actuellement

en poste à la mairie d'Erstein au sein du service des Ressources Humaines, Mlle SCHUTZ a déposé une lettre de démission avec préavis d'un mois, courant jusqu'au 25 février.

En ce moment, M. EHRHART G. occupe le poste créé pour besoin occasionnel à raison de 19 heures de service hebdomadaire, afin de remplacer Mme MEYER. Le poste, créé pour trois mois renouvelable une fois, est ainsi valable jusqu'au 31 Janvier 2008. Aussi, afin d'assurer la période transitoire (traitement quotidien, préparation budgétaire), il a été demandé à M. EHRHART Geoffrey d'occuper un poste de besoin saisonnier, article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, à raison de 19 heures par semaine, à compter du 1^{er} février et ce jusqu'au 16 février 2008, pour la même rémunération que le précédent contrat.

Le Conseil décide de créer un poste de rédacteur pour besoin saisonnier, à raison de 19 heures de travail hebdomadaire, à compter du 1^{er} février 2008 jusqu'au 16 février 2008.

Le Conseil nomme M. EHRHART Geoffrey au poste de rédacteur pour besoin saisonnier.

6. Divers.

A. Sapeurs-Pompiers.

- Engagement :

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours informe la Commune de l'engagement en tant que Sapeur pompier volontaire à Wittisheim de Monsieur SCHWOERTZIG Vincent.

- Promotion :

Le sapeur 2^{ème} classe ECKERT Alexandre est nommé au grade de sapeur 1^{ère} classe.

Le sapeur 2^{ème} classe FRITSCH Maxime est nommé au grade de sapeur 1^{er} classe.

B. Information.

Le SMICTOM a versé une subvention de 146,08 € à l'Association « Vie et Nature » au titre de la collecte des vieux papiers. L'association a ramassé jusqu'à 9,30 tonnes de papier. La subvention du SMICTOM est pérenne.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20 heures 15.

Lu, approuvé et signé par tous les membres présents.

La Secrétaire de séance,
Martine FRANTZ

Le Maire,
André KRETZ